

Décret

Générale

colonial

Décret n° 17 mars 1937 relatif aux brevets et licences du personnel navigant de l'aéromantique civile (additif)

n° 17

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mars 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication «les lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 1937, relatif aux brevets et licences du personnel navigant de l'aéronautique civile (additif). inséré au Journal officiel de la République française du 23 février 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté ministériel du 19 février 1937 susvisé, relatif aux brevets et licences du personnel navigant de l'aéronautique civile (additif).

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet.